

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 442-6

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 442-6 qui modifie le règlement numéro 442 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro intitulé :

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 442 afin de retirer les sections en lien avec l'ajout d'une superficie de plancher à une habitation unifamiliale comportant un étage ou un étage et demi, ainsi qu'à l'implantation d'un café-terrasse.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 4 février 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de :
 - Retirer du champ d'application de la procédure de PIIA les ajouts d'une superficie de plancher à une habitation unifamiliale comportant un étage ou un étage et demi, ainsi que l'implantation d'un café-terrasse.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 442-6 ne comporte pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 27^e jour du mois de janvier 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat